

## [COVID NEWS] TRM : levée d'interdiction de circulation les 8 et 11 novembre 2020



Le Ministère de l'intérieur et le Ministère chargé des transports ont signé deux arrêtés le 6 novembre 2020 levant l'interdiction de circulation de certains types de véhicules de transport de marchandises, [le dimanche 8 novembre 2020 de 0 heure à 12 heures](#), et [du mardi 10 novembre 2020 à 16 heures au mercredi 11 novembre 2020 à 24 heures](#), dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19.

*Publics concernés :*

- *Transport routier de marchandises*
- *Transport de déménagement*

Les interdictions de circulation des véhicules de + 7.5 T sont levées aux conditions suivantes:

**Dimanche 8 novembre 2020 de 0h à 12h :**

- véhicules transportant exclusivement des denrées et produits destinés à l'alimentation humaine et animale, à l'hygiène et à la santé humaine ou animale, pour l'approvisionnement des commerces.

-> le retour à vide de ces véhicules est autorisé durant les périodes de levée d'interdiction.

**Du mardi 10 novembre 2020 à 16h au mercredi 11 novembre 2020 à 24h :**

- véhicules transportant exclusivement des denrées et produits destinés à l'alimentation humaine et animale, à l'hygiène et à la santé humaine ou animale, ainsi que tous produits, matières ou composants nécessaires à leur élaboration, leur fabrication et leur mise à disposition ;

- véhicules effectuant des déménagements ;

- véhicules transportant des colis de messagerie.

-> Le retour à vide de ces véhicules est autorisé durant les périodes de levée d'interdiction.

[Consulter l'arrêté du 6 novembre 2020 levant l'interdiction de circulation le dimanche 8 novembre 2020 de 0 heure à 12 heures](#)

[Consulter l'arrêté du 6 novembre 2020 levant l'interdiction de circulation du mardi 10 novembre 2020 à 16 heures au mercredi 11 novembre 2020 à 24 heures.](#)